ANNEXE XVI
(*article 58*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU RÈGLEMENT R.V.Q. 1656

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT REQUIS

1. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint est requis pour la réalisation d'études et des plans et devis pour l'aménagement d'un nouveau dépôt à neige.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels et du personnel d'appoint décrits à l'article 1 s'élève à 255 147,10 $.

TOTAL : 255 147,10 $